

# Une solution pour se délester des déchets à risques infectieux

**MODE D'EMPLOI** A l'initiative du SIVED, un point de collecte, sécurisé, est opérationnel à proximité de l'hôpital. Accessible — avec un code — par les malades en auto traitement



Le SIVED (syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets) va de l'avant. Il vient d'inaugurer la première colonne sécurisée pour déposer les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) du département. Elle est installée à proximité de l'entrée du centre hospitalier Jean-Marcel (1).

La personne en auto traitement (ou son représentant) doit demander un bulletin d'inscription à son pharmacien. Après l'avoir rempli, elle l'adresse à la société « Gap Hygiène Santé » (bureau d'études concepteur de la colonne) garante de l'anonymat et de la traçabilité et du secret médical.



Le malade recevra ensuite un code d'accès sécurisé à la colonne. On lui remettra un conteneur pour ses déchets. Il pourra donc les déposer régulièrement dans ce point de collecte, recevant, à chaque fois, un ticket justificatif. Ceci lui permettra de retirer un nouveau conteneur auprès de son pharmacien.

## Vingt inscriptions en quinze jours

À distance, la société « Gap Hygiène Santé » (basée au Cannet, dans les Alpes-Maritimes) surveille le niveau de remplissage de la colonne. Les déchets sont récupérés par « Sita Sud », la société qui récupère déjà les déchets du centre hospitalier. Le tout est conduit à Vedene, dans le Vaucluse, pour y être incinéré à 1500 degrés.

Cette installation répond visible-



André Guiol, président du SIVED, entouré de Jean Ridelle-Berger, vice-président, Jean-Paul Perrot, directeur adjoint du centre hospitalier, et Louis Kirschner, président de « Diabète 83 », ont assisté à la mise en fonction du premier collecteur. (Photos Sophie Donsey)

ment à une demande puisque « Gap Hygiène santé » a reçu plus de vingt bulletins d'inscription en quinze jours. Ce service est pris en charge par le SIVED et donc gratuit pour le particulier. Pour le moment, la colonne DASRI pallie le manque de

déchetteries principales et secondaires dans le Var, ainsi que l'a souligné André Guiol, le président du SIVED.

J. N.

(1) Accessible 24h/24 et 7 jours/7.

## témoignage : soulagement « immense » pour Françoise Marchand, diabétique depuis 1964

Françoise Marchand est diabétique depuis 1964 et habite Brignoles depuis 1982. L'installation de la colonne sécurisée pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux constitue un véritable soulagement pour elle.

Longtemps, comme tous les malades en auto traitement, elle n'a eu d'autre choix que de jeter à la poubelle les seringues

« Lorsqu'on a commencé à parler officiellement du Sida, au début des années 90, je me suis dit : "Tu ne peux plus continuer à faire ça", raconte-elle. J'ai alors mis les seringues dans des bouteilles d'eau minérale vides. Je les portais ensuite à la pharmacie de l'hôpital en leur demandant de les détruire par incinération. Mais, on m'a bientôt fait comprendre que ça coûtait trop cher ».

mencé une « enquête », téléphonant « partout en France, pour savoir comment les malades se débrouillaient avec leurs déchets ». Les résultats de son enquête sont parus dans la revue AJD (Aide aux jeunes diabétiques). « Je voulais susciter des réactions » explique-t-elle. Cela n'a pas traîné, avec le développement d'Inter-

net, avec le SIVED, depuis la création du syndicat en 1998. André Guiol, le président, l'a remerciée publiquement, « pour nous avoir aiguillonnés » a-t-il dit.

À noter que si la société « Gap Hygiène Santé » a déjà installé trois de ces colonnes DASRI à Mandelieu, Saint-Laurent-du-Var et Grasse, dans les Alpes-Maritimes, celle de Brignoles est la première

## Déchets électroniques aussi

Toujours « au rendez-vous avec la loi », le SIVED a signé une convention avec l'Eco-organisme agréé, chargé de l'enlèvement des DEEE (déchets d'équipements électroniques, électriques). L'organisme organisateur agréé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Écologie, l'Industrie et des Collectivités locales se nomme « OCAD3E » et a son siège à Paris. Cette fois, le SIVED est le premier en PACA à avoir fait cette démarche. On sait qu'un décret, paru courant 2005, précise que « désormais tous les équipements électriques et électroniques doivent être conçus et fabriqués de manière à ce qu'ils soient facilement démantelés et recyclés ».

D'autre part, « les fabricants, importateurs et distributeurs de ces équipements doivent prévoir leur enlèvement et leur traitement ». Mais quid des appareils plus anciens et même des téléphones portables plus récents qui, trop souvent, se retrouvent à la poubelle ? Bien sûr, si une déchetterie existait sur le secteur, elle comporterait les casiers nécessaires aux déchets « 3 E ». À défaut, grâce à la convention signée, le SIVED va organiser des week-ends spéciaux 3 E (un par trimestre), où les particuliers pourront déposer leurs déchets.

« Parallèlement, il y a deux déchetteries en cours, à la Roquebrussanne et Tourves, a précisé Nadine Pouillard, directrice du SIVED. Les maîtres d'œuvre ont été désignés et les déchetteries devraient sortir de terre cette année. Sont à l'étude